

Notre mission auprès des seniors

La cohabitation intergénérationnelle une solution gagnante-gagnante pour rester chez soi !

Vous avez une chambre libre, envie d'une présence rassurante et d'aider un jeune, alors n'hésitez plus, contactez ensemble2générations www.ensemble2generations.fr

ensemble2générations, association loi 1901, experte en **cohabitation intergénérationnelle solidaire**, a mis en place plus de 7 000 binômes seniors-jeunes depuis sa création en 2006 et compte un taux de réussite de 93% grâce à un accompagnement humain et personnalisé.

Notre volonté : vous permettre de rester à votre domicile le plus longtemps possible en sécurité avec un jeune de confiance.

Les bénéfices sont nombreux :

- Présence le soir et la nuit, bienveillance (économie du coût de présence de nuit)
- Stimule l'activité sociale et cognitive (sorties culturelles, jeux, conversation)
- Facilite l'utilisation des outils numériques (rester en contact avec ses proches)
- Favorise les déplacements (promenades, courses)
- Veille à une bonne alimentation (cuisine, partage des repas)
- Aide un jeune à réussir son parcours étudiant ou professionnel (action de solidarité)

Le dispositif est ouvert aux seniors à partir de 60 ans et aux jeunes de 18 à 30 ans dans le respect de la Loi ELAN. Nous assurons l'accompagnement administratif et juridique et veillons à une relation harmonieuse du binôme.

Pour votre inscription

- **Nous vous visitons à votre domicile.**
- **Nous étudions avec vous le profil de l'étudiant / du jeune actif souhaité**, nous vous conseillons et aidons à définir la présence et votre attente.
- **Nous veillons à vos attentes** afin de créer des relations harmonieuses et durables le temps de votre cohabitation.

Pour la mise en relation

- **Nous étudions les candidatures** pour discerner et choisir la personne qui correspond le mieux à vos souhaits.

- **Nous vous mettons en relation avec cette personne** que nous aurons reçue en entretien préalablement.
- **Nous vous fournissons le contrat de cohabitation intergénérationnelle solidaire** et documents annexes.
- **Nous assurons** un suivi régulier pendant la cohabitation.

Trois formules ① ② ③

Formule PRESENCE : PARTICIPATION FINANCIERE DE 10€/mois*

Le jeune s'engage à être présent à l'heure du dîner et la nuit, 6 jours par semaine avec une soirée libre par semaine, deux we libres par mois et 4 semaines de vacances entre septembre et juin. Les soirées, WE et vacances où le jeune est absent sont à définir ensemble afin de permettre aux familles de s'organiser.

*Le jeune verse 10€ de manière symbolique afin de respecter la Loi ELAN

Formule ENTRAIDE : PARTICIPATION FINANCIERE DE 150€/mois

Le jeune verse 150€/mois pour participer aux charges du logement

Le jeune s'engage à donner du temps, de la disponibilité pour assurer une aide : faire les courses, jardiner, aide aux repas, initiation à l'informatique, vérifier le courrier administratif, sortir les poubelles, fermer les volets, organiser des visites culturelles, faire la lecture, accompagner chez le médecin, promener le chien, tenir un cahier de liaison...etc.

Cette entraide sera définie dans le contrat de cohabitation intergénérationnelle.

Formule CONVIVIALITE : AVEC CONTREPARTIE FINANCIERE MENSUELLE

Le jeune verse une contrepartie financière mensuelle suivant la qualité, le confort de l'hébergement et sa proximité des transports en commun. Le jeune s'engage à offrir une veille passive avec quelques petites aides spontanées. Ce complément de revenus peut permettre de financer des aides supplémentaires (portage de repas, aide à domicile...) pour rester chez soi.

Le jeune fait lui-même ses courses et ses repas.

Il reçoit une attestation pour sa demande d'allocation logement.

Contribution annuelle versée à l'association

La contribution annuelle à l'association est constituée d'une part de frais de mise en place du binôme de 200€, d'autre part de frais de suivi qui s'élèvent à 39€/mois en formule présence et entraide sur la durée du contrat.

En formule convivialité c'est un forfait annuel de 240€ sur la durée du contrat.

L'association a pour objectif de sélectionner et de mettre en relation étudiants et seniors. Elle conseille et assiste ses bénéficiaires dans l'établissement de leur cohabitation et contribue par son rôle de tiers de confiance, à créer des relations harmonieuses et durables.

Ce service de qualité représente un coût important pour ensemble 2 générations qui travaille sans but lucratif et dans un esprit de solidarité.

Les contributions permettent de pérenniser l'association au-delà des subventions qui lui sont accordées. Elles ont été fixées à un moindre coût grâce à l'engagement des bénévoles œuvrant à l'association.